

## **SALLE DE PRESSE**

### **DE NOUVEAUX OUTILS POUR MIEUX COMPRENDRE VOS PLACEMENTS**

22 décembre 2016

De concert avec l'industrie, les autorités réglementaires canadiennes ont établi de nouvelles règles afin de vous aider à mieux suivre l'évolution de vos placements. Connue sous l'appellation « Modèle de relation client-conseiller », cette réforme réglementaire s'accorde parfaitement avec nos valeurs puisqu'elle vous simplifie la vie grâce à une communication claire, encore plus facile à comprendre.

Cette réforme a pour principal objectif :

- d'indiquer de façon plus détaillée les montants des frais reliés à vos placements ;
- de vous fournir des informations complètes sur le rendement de vos placements ;
- de renforcer votre lien de confiance avec votre représentant.

Cette réforme vous procurera plusieurs avantages et vous apprendrez rapidement à l'apprécier. C'est ainsi que vous trouverez, avec votre relevé de placements Fonds Desjardins au 31 décembre 2016, deux nouveaux rapports pour chacun de vos comptes.

Ces rapports visent à vous éclairer sur le coût de vos fonds de placement. Ils vous permettront de mieux comprendre vos placements et faciliteront vos échanges avec votre représentant.

#### **Une nouvelle méthode de calcul du rendement de vos placements**

Le premier rapport portera sur le rendement de vos placements. Il vous indiquera notamment le rendement annualisé de vos placements pour l'année précédente ainsi que les rendements obtenus depuis l'ouverture de vos comptes, sur trois ans, cinq ans et dix ans.

Le taux de rendement de vos placements sera établi selon une nouvelle méthode de calcul qui prendra en compte les dépôts et les retraits que vous avez personnellement effectués, ainsi que les dividendes et intérêts qui vous ont été versés.

Comme ces mouvements de fonds sont différents pour chaque investisseur, cette nouvelle méthode de calcul vous permettra de connaître le rendement que vous avez

personnellement obtenu sur vos placements et de mieux comprendre comment ceux-ci se sont comportés.

### **Des frais plus transparents et plus faciles à comprendre**

Le deuxième rapport, quant à lui, inclura un sommaire annuel des frais et des coûts associés à vos placements. Ceux-ci comprendront toute la rémunération perçue par Desjardins Cabinet de services financiers inc.\*relativement à vos comptes.

Grâce à ces outils, vous aurez une meilleure compréhension de votre portefeuille de placement et de son évolution.

### **VOTRE REPRÉSENTANT EST VOTRE MEILLEUR ALLIÉ**

Si vous avez des questions à propos du rendement de vos Fonds Desjardins ou des frais qui y sont reliés, n'hésitez pas à en parler à votre représentant.

C'est un professionnel de l'investissement qui est disponible en tout temps pour vous, qui peut vous accompagner et répondre à vos besoins. C'est votre allié incontournable pour identifier les produits de placement les mieux adaptés à votre profil d'investisseur.

La proximité que vous établirez avec votre représentant vous permettra certainement de développer de meilleures habitudes d'épargne, afin de pouvoir réaliser plus facilement vos projets les plus chers et faire croître votre patrimoine.

\*Desjardins Cabinet de services financiers inc. est le courtier en épargne collective qui distribue les Fonds Desjardins dans les Caisses Desjardins.